

Conditions générales de vente de séjour en chambres d'hôtes

Article 1 : Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes.

Article 2 – Durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 – Validation d'une réservation : Les séjours sont garantis uniquement par la réception d'un acompte et déductible de la facture à votre arrivée. Les acomptes devront être versés au plus tard sous 5 jours à dater de la demande de réservation.

Acompte demandé :

* Pour 1 nuitée, la totalité du séjour par chambre réservée,

* Pour les autres séjours : 30% du prix total du séjour (hors remise dégressive), avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue.

Soit par chèque bancaire (à l'ordre de Mme MONSANSOIN – soit par virement bancaire sans frais ou Paypal (plus rapide pour une réservation garantie).

Le versement d'un acompte implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente des chambres d'hôtes.

Les acomptes seront encaissés à l'arrivée du client et un accusé de réception de l'acompte sera envoyé par mail ou texto (sms sur téléphone portable) au client.

Les prix s'entendent toutes charges comprises y compris la taxe de séjour.

Article 4 – Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre électronique ou par téléphone adressé au prestataire.

a) Annulation avant le début du séjour : dans tous les cas l'acompte reste acquis au prestataire qui se réserve la possibilité de renvoyer celui-ci si la chambre est relouée.

b) Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au prestataire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour (sauf si explicitement convenu au préalable), le prestataire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au prestataire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

d) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au prestataire.

Article 5 – Annulation par le prestataire: Lorsqu'avant le début du séjour, le prestataire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre postale ou électronique.

Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 6 – Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures convenues d'un commun accord avec le prestataire la veille de l'arrivée. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le prestataire.

Article 7 – Heure de départ : L'heure de départ des chambres doit se faire avant 11 heures.

Article 8 – Règlement du solde de l'hébergement : Le solde du séjour sera à régler la veille du départ.

Article 9 – Changement de chambres : Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnités, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 10 – Les animaux de compagnie : Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

Article 11 – Art de vivre, utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. En outre, il est demandé de bien vouloir ne pas fumer dans les chambres. Le client s'engage à respecter les consignes de savoir vivre et les présentes conditions générales de vente. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Article 12 – Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement des acomptes.